

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 63 (1912)
Heft: 5

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la fabrication du papier. Rappelons, pour terminer, que notre tarif douanier, considère comme „bois à brûler“ les bois jusqu'à 2 m de longueur moyennant la preuve de leur emploi pour la fabrication de matière fibreuse ou de cellulose (articles 221 et 222). Ces marchandises bénéficient, en outre, d'un tarif de transport exceptionnel.

Quant aux exportations, notons *la diminution* qui se produit pour les *bois d'œuvre bruts-résineux*. Les 9000 mètres cubes que cette diminution représente, ajoutés aux 11,000 mètres cubes de ces bois introduits en plus, portent à 20,000 mètres cubes, la quantité des bois d'œuvre bruts travaillés en plus dans le pays?

Voici, enfin, à titre de comparaison, des tableaux résumant *l'importation et l'exportation* de quelques marchandises, durant l'année écoulée. (Voir page 92.)

Les bois occupent donc: le 14^{me} rang en valeur, et le 3^{me}, en poids, parmi les marchandises importées;

le 21^{me} rang en valeur et le 4^{me}, en poids, parmi les marchandises exportées.

Ces chiffres nous prouvent, en particulier, que les bois destinés au marché suisse et que nous nous procurons par voie d'importation, fournissent à nos voies ferrées, un de leurs principaux aliments.

Le total général de l'importation ascende à 1799 millions; celui de l'exportation, à 1257 millions. *Decoppet.*



Affaires de la Société.

Rapport annuel sur la marche de la Société suisse des Forestiers en 1910/11.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de venir vous présenter au nom du Comité permanent, le rapport usuel sur la marche de la Société durant l'année administrative 1910/11.

Nous comptons aujourd'hui 366 membres, dont 13 membres honoraires et 353 membres ordinaires. De ceux-ci 16 sont domiciliés à l'étranger.

C'est une augmentation de 7 membres par rapport à l'année dernière. La diminution de 2 membres que nous constatons à Coire, n'a donc heureusement été que passagère.

Parmi les membres décédés cette année, nous avons le regret de trouver les noms de deux membres honoraires :

C'est tout d'abord, M. *Broillard*, *Conservateur des Forêts en retraite*, un des représentants les plus éminents et un des maîtres de la Sylviculture française. Comme professeur, comme auteur de plusieurs ouvrages très appréciés et répandus, comme Directeur de la Revue des Eaux et Forêts, M. Broillard a eu une influence considérable sur l'évolution de la sylviculture, même en Suisse, tout spécialement parmi les forestiers de langue française.

Il suivait avec intérêt tout ce qui se faisait chez nous en matière de sylviculture et toujours bienveillant et affable, il honorait d'une lettre toujours alerte et spirituelle ceux qui avaient recours à sa science et à son expérience.

Un autre honoraire et un vétéran, nous a quitté cette année : M. *Curchod-Verdeil*, *Inspecteur des forêts de la Ville de Lausanne*, décédé à l'âge de 79 ans après 47 années de service actif dont 22 au service de la commune de Lausanne. C'était un ancien élève des écoles d'Eisenach et de Nancy, un enthousiaste de la forêt. Pendant de longues années il a pris régulièrement part à nos réunions annuelles où il se faisait remarquer par son entrain et sa gaieté.

Nous avons en outre à déplorer la mort de plusieurs membres ordinaires, parmi lesquels nous relevons les noms de :

M. *Duggelin*, Conseiller d'Etat à Schwyz, mais jusqu'en 1907 adjoint à l'Inspecteur cantonal des Forêts, puis ingénieur cantonal.

M. *Ziegler*, Oberförster à Langenthal, décédé subitement après 28 ans d'activité féconde.

M. *Am Rhyn*, Inspecteur des forêts de la Ville de Lucerne, décédé subitement aussi et prématurément, à l'âge de 44 ans, pleuré de tous ceux qui l'ont connu.

M. *A. von Orelli*, Inspecteur forestier du 6^e arrondissement zurichois, mort à 70 ans après une courte maladie. Il était un membre assidu de nos réunions, un chanteur infatigable dont la voix s'est maintenant tue pour toujours.

Enfin nos collègues *Criblez*, inspecteur forestier à Tavannes, qu'une maladie implacable a emmené, il y a quelques semaines, après de longues souffrances courageusement supportées, et *Barberini*, inspecteur forestier à Brigue, décédé il y a peu de jours, âgé de 55 ans seulement, après quelques jours de maladie.

L'état de nos finances fera l'objet d'un rapport spécial. Disons seulement que nos recettes se sont élevées à 10,494 fr. 44 dont 3,391 fr. 04, solde actif de l'exercice précédent, contre 9,727 fr. 38 l'année dernière et nos dépenses à 8,040 fr. 37, contre 6,386 fr. 34 l'année dernière.

Notre fortune sociale est aujourd'hui de 2,454 fr. 07 en diminution de 976 fr. 37 sur celle constatée à la fin de l'exercice précédent.

Le fonds de Morsier qui s'élève aujourd'hui à 8,022 fr. — n'a pas

été utilisé cette année. Pour 1911/12, nous avons alloué à M. le Prof. Decoppet un subside de 200 fr. — pour un voyage d'études qu'il se propose de faire en Suède.

Le fonds pour les Réserves forestières s'élève à 1,672 fr. 90. Il suffit pour payer les redevances dues aux propriétaires des Réserves concédées à notre société, pendant les exercices 1911/12 et 1912/13, mais ces redevances devront être payées ensuite par le budget ordinaire de la société.

* * *

Votre Comité a eu durant l'année écoulée, cinq séances. Il a en outre assisté en corps à la conférence des Inspecteurs cantonaux dont il avait pris l'initiative.

Les extraits des procès-verbaux publiés régulièrement dans nos organes officiels, vous ont renseigné sur les questions traitées et sur les résolutions prises.

Nous reviendrons devant vous spécialement, dans cette séance même, avec la question de la publication d'une mercuriale, celle d'une publication sur les conditions forestières de la Suisse, celle de l'emploi du bois de hêtre pour les traverses de chemin de fer, celle enfin de la prise en considération de la motion de notre collègue, M. le Prof. Engler.

Je reprends en quelques mots, quelques-unes des questions traitées en comité et qui ne feront pas l'objet d'un rapport spécial.

1^o Un des premiers soins de votre Comité a été de transmettre au Département fédéral de l'Intérieur le vœu exprimé par l'assemblée générale de Coire, de voir les autorités fédérales vouer à l'avenir comme jusqu'ici, la même sollicitude et la même attention aux travaux exécutés dans les bassins d'alimentation des torrents. Nous n'avons pas reçu de réponse à cette adresse, mais les budgets fédéraux et les dernières décisions des Chambres fédérales et du Conseil fédéral nous montrent que ce n'est pas en restreignant l'activité féconde déployée dans ce domaine que l'on cherchera à alléger le compte des dépenses de la Confédération.

2^o Une des questions qui nous avait le plus occupé durant ces derniers temps et que nous pouvons considérer comme liquidée pour le moment du moins, c'est celle des Réserves forestières.

Les actes concernant les trois réserves que vous avez admises à Coire ont été passés et sont devenus définitifs.

Celui de la Réserve de Vorderschattigen près Altorf, a été passé pour 60 ans. Prix de location: 150 fr. par an. Celui de la Réserve de Scaltle près Brigels a été passé pour 60 ans également. Coût: 1200 fr., versés une fois pour toutes.

Celui de la réserve de Thurau près Wyl a été passé pour 25 ans. Le prix de location est de 60 fr. par an.

Une fois les actes parfaits, en janvier 1911, nous avons écrit à la Station centrale d'essais forestiers pour lui demander si elle con-

sentirait à porter sur le programme de ses travaux, l'élaboration d'une monographie de ces réserves, soit une étude complète de la géologie, de la composition du terrain et de la couverture du sol, de la flore, de la faune et des conditions forestières, afin que l'état de la réserve au début de la mise à ban, soit scientifiquement et dûment consigné.

Dans notre idée, ce travail devra se répéter à la fin de la mise à ban et peut-être même se renouveler une fois dans l'intervalle.

Le programme des travaux de la station pour 1911, ayant été déjà antérieurement arrêté et celui de 1912 n'ayant pas encore été établi pour autant que nous le croyons, nous ne savons pas encore quelle suite sera donnée à notre requête, mais nous espérons qu'elle trouvera un accueil favorable, sinon nous aurons à chercher à faire aboutir nous-même ces travaux, peut-être en les proposant comme sujets de concours.

3° Nous ne devons pas oublier de mentionner ici, la distinction flatteuse dont notre Société a été l'objet à l'Exposition nationale d'agriculture de Lausanne, où nous avons été honoré d'un diplôme d'honneur avec prime en espèce de 150 fr. Nous avons exposé la collection complète de la Zeitschrift et du Journal, en sorte que c'est à nos deux rédacteurs que revient avant tout l'honneur du succès et nous saisissons avec plaisir cette occasion pour les remercier de la peine qu'ils se donnent et du bon renom que leur travail vaut à notre Société.

4° Pour l'Exposition de Berne en 1914, il y aura lieu de voir si nous voulons chercher à faire plus et mieux encore. La discussion de la motion Flury vous fournira l'occasion de nous donner des directions à ce sujet.

Nous avons été consultés par le Comité d'organisation de cette Exposition au sujet de la désignation du Comité du Groupe des Forêts et au sujet de la subdivision du groupe. Conformément à l'usage suivi jusqu'ici, nous avons répondu au Comité que nous n'estimions pas avoir de proposition spéciale à faire et que nous en remettions complètement au Comité d'organisation et au Comité de groupe qu'il désignerait, de ce qui concerne la composition du Comité et la préparation de l'Exposition,

5° En ce qui concerne nos concours annuels, vous entendrez tout à l'heure le rapport du Jury désigné pour apprécier la valeur du seul travail qui nous soit parvenu en réponse à la question posée cette année.

Nous vous proposerons à ce moment de suspendre pour quelque temps ces concours, étant donné l'état de nos finances et les nombreuses tâches dont nous poursuivons actuellement la réalisation.

Enfin — et pour être complet — ajoutons que nous avons décidé de faire servir dès cette année un abonnement à titre gratuit à M. Zehnder, Alt. Gemeindeförster à Suhr (Argovie) membre de notre Société depuis 50 ans;

que nous avons accepté l'offre du Missouri Botanical Garden de lui envoyer régulièrement nos journaux officiels en échange de ses publications qui seront incorporées à la Bibliothèque de l'Ecole forestière où elles sont à la disposition de chacun ;

que nous avons reçu de la Société de Franche-Comté et Belfort un certain nombre de brochures, qui représentent les travaux de quelques-uns de ses membres durant l'année écoulée et que nous ferons de même déposer à la Bibliothèque de l'Ecole forestière. ;

et pour terminer, que nous avons reçu de la commission nommée pour la publication d'une Bibliographie forestière internationale l'avis que les souscriptions reçues ayant atteint la somme de 19,566 marks, le recueil relatif à la littérature pour la période 1750-1910 allait pouvoir être publié et la première annuité de notre souscription de 2500 fr. — soit 500 fr. — nous serait prochainement réclamée.

Ayant ainsi passé en revue les faits les plus saillants de l'exercice écoulé, il ne nous reste, Messieurs, qu'à vous prier de nous donner décharge de notre administration durant ce laps de temps et qu'à faire des vœux pour que les résultats de nos discussions contribuent à assurer à l'avenir le développement et la prospérité de notre Société.

Pour le Comité permanent:

Le Président, *E. Muret.*



Communications.

L'araucaria du jardin Wettstein, à Lucerne.

Cet exemplaire d'araucaria (*Araucaria imbicata*) est certainement le plus grand que nous possédions en Suisse, sur le versant septentrional des Alpes ; sa circonférence prise à 1,30 m au dessus du sol, mesure 150 cm et son fut atteint 15 m de hauteur.

Planté en 1877, alors qu'il était déjà d'une fort belle taille, il peut être âgé aujourd'hui de 45 à 50 ans. On compte encore actuellement 21 verticilles, le long du tronc et sa couronne, de forme régulière a un diamètre de 7.50 m. C'est un pied femelle qui, presque tous les ans porte des cônes grands comme la tête d'un enfant. Il serait intéressant de tenter une fécondation artificielle, au moyen de fleurs mâles provenant des exemplaires qui se trouvent dans l'île de Mainau, sur le lac de Constance.



Observations nivométriques: la neige en Savoie.

M. Paul Mougin, inspecteur des Eaux et Forêts, a publié dans le courant de l'année dernière, un article intitulé „*La neige en Savoie*“, qui contient une foule de renseignements des plus intéressants. Cette